

SAINT BRANDAN - DOMAINE DU PARC (5061) ACQUISITION EN VEFA DE 2 LOGEMENTS

DELIBERATION CA 2025 M04 25
Conseil d'Administration du 23 avril 2025

Membres délibérants présents :

Mesdames Françoise AUBIN, Marie-France BOMMERT, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Blandine DONNET, Sylvie GUIGNARD, Martine HUBERT, Nicole LECLERC, Chantal LE POEC, Marie-Chantal NACIRI, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO.

Messieurs Daniel BARON, Bruno BEUZIT, Jean-Claude DAUPHIN, Stéphane FAVRAIS, Jean-Yves GATHIGNOL, Jean-Claude GUILLOT, Guillaume HAMON, Loïc LENOUEL, Thierry SAVIDAN

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Mme Fanny CHAPPE donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER

Mme Nadège LANGLAIS donne pouvoir à M. Jean-Claude DAUPHIN

M. Paul LE BIHAN donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER

Membres excusés sans pouvoir :

Mme Véronique CADUDAL

Mme Sandra LE NOUVEL

M. JJ LE GUERN

Membres consultatifs présents :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Mme Gwenaël HERVOUET - Représentante de M. Le Préfet

Mme Céline SALLE, représentante du CSE

Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier

M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires

Mme Sophie CALFORT, Responsable Ressources Humaines

M. François BRACQ, Direction des finances

M. Jean-Yves HEMON, Responsable Développement et Accession - Direction du Patrimoine

Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

*Vu l'article L.433.2 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu la délibération CA n°2022/M01/12 du CA du 7 janvier 2022 relative aux délégations de compétences accordées au Bureau,
Vu la délibération CA n°2022 M03 32 du CA du 31/03/2022 relative aux délégations de compétence accordées au Bureau,
Vu la décision du BCA du 03/09/2024, approuvant le plan de financement et autorisant la poursuite de l'opération,*

CONTEXTE

Terres d'Armor Habitat a été sollicité par la société NEOLOGY, de l'opportunité d'acquérir en VEFA, 2 logements, au sein du lotissement « Le Domaine du Parc » à SAINT BRANDAN, cadastrés Section ZV n°426, d'une contenance d'environ 464 m².



PROBLEMATIQUE

Cette opération nous est proposée au prix de vente de 1 900 € HT / m² habitable.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- D'accepter l'acquisition de 2 logements en VEFA, auprès de la société NEOLOGY, sis au sein du lotissement « Le Domaine du Parc » à SAINT BRANDAN, cadastrés Section ZV n°426, d'une contenance d'environ 464 m², au prix de vente de 1 900 € HT / m² habitable,
- D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer les contrats d'achats et toutes les pièces s'y rattachant sous réserve de leur compatibilité, en dernière négociation avec nos contraintes relatives aux équilibres financiers.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, Après en avoir délibéré,

- Accepte l'acquisition de 2 logements en VEFA, auprès de la société NEOLOGY, sis au sein du lotissement « Le Domaine du Parc » à SAINT BRANDAN, cadastrés Section ZV n°426, d'une contenance d'environ 464 m², au prix de vente de 1 900 € HT / m² habitable,
- Autorise Monsieur le Directeur Général à signer les contrats d'achats et toutes les pièces s'y rattachant sous réserve de leur compatibilité, en dernière négociation avec nos contraintes relatives aux équilibres financiers.

Adopté à l'unanimité

La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo



A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Gaëlle ROUTIER', is written over a horizontal line.